

Le défi de l'excellence : portfolio des talents



Guide accompagnant le DVD

Services aux élèves

L'utilisation du masculin dans le présent document n'a aucune valeur discriminatoire et a pour seul but d'alléger le texte.

© Droits d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2007

Le contenu de la présente publication peut être reproduit dans son intégralité ou en partie du moment que cette reproduction est faite à des fins non commerciales et que le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse est pleinement crédité. Il est interdit d'extraire ou de réutiliser les photographies apparaissant dans ce document.

Données pour le catalogage

Vedette principale au titre.

Le défi de l'excellence : portfolio des talents : guide accompagnant le DVD / Nouvelle-Écosse. Ministère de l'Éducation. Division des services aux élèves.

ISBN: 978-1-55457-137-6

1. Enfants surdoués – Éducation – Nouvelle-Écosse
2. Éducation spéciale – Nouvelle-Écosse. I. Nouvelle-Écosse. Ministère de l'Éducation. Division des services aux élèves.

371.95'09716 – dc22

2007

Introduction

Le *Guide d'accompagnement du DVD sur le portfolio des talents* accompagne le DVD de perfectionnement professionnel intitulé *Le défi de l'excellence : portfolio des talents*. Le portfolio des talents (PT) est une méthode systématique de rassemblement d'informations sur les capacités, les centres d'intérêt et les styles d'apprentissage préférés de l'élève. Le PT est utilisé lors de la conception de programmes éducatifs individualisés pour les élèves et est une composante de l'enrichissement à l'échelle de l'école tout entière. L'enrichissement à l'échelle de l'école tout entière vise à mettre en évidence, à développer et à favoriser les dons et les talents de tous les élèves, grâce à tout un éventail d'options et d'activités. Le DVD et le guide qui l'accompagne font partie d'une série de ressources destinées à faciliter la mise en œuvre du document *Le défi de l'excellence – Guide de ressources pour l'enrichissement et l'enseignement aux élèves doués* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 1999), qui définit une structure pour l'élaboration d'activités enrichissantes visant à améliorer l'apprentissage des élèves.

Généralités

Enrichissement de l'enseignement et de l'apprentissage

Le concept de l'enrichissement de l'enseignement et de l'apprentissage suit trois principes de base :

1. Chaque apprenant est unique. Il faut donc examiner toutes les activités d'apprentissage de façon à prendre en compte les capacités, les centres d'intérêt et les styles d'apprentissage de l'individu.
2. L'apprentissage est plus efficace lorsque les élèves aiment ce qu'ils font. Il convient donc d'élaborer et d'évaluer les activités d'apprentissage en prenant en compte le plaisir des élèves tout autant que les autres buts visés.
3. L'apprentissage a plus de sens lorsque le contenu (les connaissances) et le processus (réflexion critique, méthodes d'enquête) sont appris dans le contexte d'un problème réel et bien présent. Il faut donc prêter attention, dans l'enrichissement de l'enseignement et de l'apprentissage, aux possibilités de permettre aux élèves de choisir les problèmes à résoudre, à la pertinence du problème pour l'élève concerné au moment où le problème est abordé et aux stratégies visant à aider les élèves à donner un tour plus personnel aux problèmes qu'ils choisissent d'examiner.

L'enrichissement de l'enseignement et de l'apprentissage donne aux élèves un sentiment de plus grande pertinence, grâce à l'acquisition et à la mise en application de connaissances et de compétences en réflexion critique.

Les principes cités ci-dessus sont tirés de l'ouvrage *Enrichment Clusters: a Practical Plan for Real-World, Student-Driven Learning* de J.S. Renzulli, M. Gentry et S. M. Reis, (Creative Learning Press, Mansfield Centre, CT, 2003).

Contexte

La philosophie sous-jacente de l'enrichissement de l'enseignement et de l'apprentissage est conforme à la loi sur l'éducation et aux règlements établis en vertu de la loi sur l'éducation (1996), au document *Programmes des écoles publiques* (PEP), au *Manuel de politique en matière d'éducation spéciale*, au processus d'amélioration des écoles et aux cadres de résultats d'apprentissage des programmes d'études. Les liens sont évidents, par exemple, dans les buts de l'éducation publique tels qu'ils sont exprimés dans le PEP, où l'on indique que la qualité des programmes éducatifs dépend de « la diversité des expériences d'apprentissage auxquelles les élèves participent de façon active, ainsi que de notre capacité de répondre aux besoins individuels de chaque élève ».

Raison d'être

La mise en œuvre de l'enrichissement de l'enseignement et de l'apprentissage sera bénéfique pour les élèves, les enseignants et la communauté scolaire dans son ensemble.

Pour les élèves :

- favoriser le plaisir d'apprendre
- développer et mettre en application les connaissances et les compétences appropriées dans le cadre de la résolution de problèmes authentiques
- responsabiliser les élèves vis-à-vis de l'apprentissage et du développement personnel, en y incorporant les choses qui les intéressent
- permettre aux élèves d'acquérir des compétences en apprentissage autonome
- faire en sorte que l'apprentissage ait plus de pertinence pour les élèves, en les aidant à mettre en évidence les domaines où ils sont forts et ceux qui les intéressent
- offrir des activités d'apprentissage variées, afin de tenir compte des centres d'intérêt particuliers des individus
- proposer des défis plus grands aux élèves qui ont des talents ou des dons particuliers

Pour les enseignants :

- élaborer des profils d'apprenant plus approfondis pour les élèves
- aider les élèves à assumer la responsabilité de leur apprentissage
- améliorer le renouvellement et le perfectionnement professionnel
- mettre en évidence des ressources supplémentaires afin de faciliter la réalisation des résultats d'apprentissage
- aider les élèves à prendre des décisions concernant leurs parcours tout au long des études secondaires et au-delà
- élargir le répertoire de méthodes d'enseignement et d'évaluation
- renforcer les relations entre les élèves et les enseignants
- offrir des possibilités de répondre aux besoins des apprenants dans toute leur diversité

Pour les écoles :

- offrir des possibilités de mettre en évidence et de renforcer les talents des élèves
- favoriser la mise en place d'une culture mettant l'accent sur les réalisations de grande qualité et la responsabilisation
- élaborer des partenariats et favoriser les relations positives
- soutenir la planification de l'amélioration des écoles en offrant des possibilités d'améliorer la participation et les réalisations des élèves
- faire en sorte que les programmes d'études soient mieux mis en pratique dans le cadre d'activités axées sur les élèves et basées sur des approches de type inductif (allant du particulier au général)
- faire en sorte qu'il y ait plus d'interactions entre les différents niveaux et les différentes classes d'âge

Le portfolio des talents

Il existe de nombreux types de portfolios. Le PT, tel qu'il est conçu par Purcell et Renzulli (1998), se définit comme étant un rassemblement systématique d'informations et d'éléments concrets sous divers formats en provenance de multiples sources en vue de montrer les capacités, les centres d'intérêt et les styles d'apprentissage préférés des élèves. Le PT est examiné et mis à jour régulièrement, de sorte qu'il débouche sur un portrait fidèle de l'élève permettant de mieux le comprendre individuellement en tant qu'apprenant.

Principes

Le portfolio des talents a pour fonction

- de fournir un portrait holistique des réalisations, des capacités, des centres d'intérêt et des forces de l'élève
- de fournir un profil individualisé de l'élève permettant d'aider les enseignants à prendre des décisions concernant le programme d'études et l'enseignement
- d'aider l'élève dans ses transitions tout au long de sa scolarité
- de renforcer l'autonomie de l'élève pour ce qui est de suivre les progrès qu'il a réalisés et de se fixer des buts
- de fournir des documents aux parents qui leur permettront de participer pleinement au développement de leur enfant sur le plan scolaire et sur le plan de ses talents
- d'aider les équipes et les comités de l'école à planifier et à créer des options et des possibilités de programme

Le portfolio des talents est en évolution constante, parce qu'il est régulièrement entretenu et mis à jour avec l'ajout de nouveaux documents

Mise en œuvre du portfolio des talents

On peut décrire la mise en place initiale du PT en six étapes séquentielles, mais le PT est un travail toujours en constante évolution. Une fois qu'on a informé les parents et les élèves et rassemblé les renseignements de départ concernant la situation des élèves (étapes 1 et 2), les étapes suivantes, c'est-à-dire le rassemblement des articles, l'organisation, l'examen et la planification de programme (étapes 3 à 6) se poursuivent de façon continue.

Les six étapes de la mise en œuvre du portfolio des talents

Étape n° 1 : Informer les élèves et les parents/tuteurs des principes et de la démarche du PT.

Envoyez au domicile de l'élève une lettre aux parents ou organisez une réunion d'information pour les parents. Vous trouverez un exemple de lettre aux parents dans le document *Total Talent Portfolio: A Systematic Plan to Identify and Nurture Gifts and Talents* (Purcell et Renzulli, 1998, page 91).

Étape n° 2 : Rassembler des renseignements sur la situation des élèves au début de l'année scolaire.

Les renseignements sur la situation des élèves sont des informations fournissant des indices concernant les capacités, les centres d'intérêt et les styles d'apprentissage préférés des élèves. (Vous trouverez un exemple de formulaire dans *Total Talent Portfolio: A Systematic Plan to Identify and Nurture Gifts and Talents*, à la page 106.) Le profil d'apprentissage créé à partir des renseignements sur la situation de l'élève constitue un point de départ pour la planification des activités d'enrichissement.

Pour ce qui a trait aux capacités, les renseignements sur la situation de l'élève peuvent comprendre

- des réalisations et des récompenses
- des résultats obtenus lors de concours, de compétitions, de salons ou d'expositions spéciaux
- des échantillons et des produits antérieurs de l'élève
- des échantillons de tests et d'évaluations élaborés par les enseignants
- des notes sur des bulletins scolaires
- des profils de l'élève relatifs aux intelligences multiples

Pour ce qui a trait aux centres d'intérêt, les renseignements sur la situation de l'élève peuvent comprendre

- des inventaires des centres d'intérêt (vous trouverez des exemples dans le document *Le défi de l'excellence – Guide de ressources pour l'enrichissement et l'enseignement aux élèves doués*)
- des observations d'activités axées sur les centres d'intérêt
- des documents relatifs aux discussions formelles ou informelles avec l'élève ou sa famille.

Pour ce qui a trait aux styles d'apprentissage préférés de l'élève, les renseignements sur la situation de l'élève peuvent comprendre des questionnaires, des comptes rendus de rencontres en tête-à-tête ou des observations concernant

- le style préféré d'enseignement de l'élève
- le style préféré d'apprentissage de l'élève
- le style préféré de réflexion de l'élève
- le style préféré d'expression de l'élève
- le style préféré de milieu d'apprentissage de l'élève

(Vous trouverez des exemples de questionnaires dans *Total Talent Portfolio: A Systematic Plan to Identify and Nurture Gifts and Talents*, Purcell et Renzulli, 1998, à l'annexe F.)

Étape n° 3 : Rassembler de nouveaux éléments d'information et de nouvelles observations (élèves et enseignants).

Les nouveaux éléments d'information peuvent comporter des travaux, des productions, des activités ou des réalisations de l'élève pendant l'année scolaire en cours. Les originaux des œuvres de l'élève (ou des copies de ces œuvres), les certificats et les productions (ou des photos de ces productions) doivent être rassemblés et rangés en vue d'être examinés et organisés à l'étape n° 4.

Les observations des élèves qui manifestent un intérêt renforcé pour certains sujets ou certaines leçons doivent être observées et enregistrées par les enseignants. Pour de plus amples renseignements sur les procédures d'observation, comme l'utilisation de messages d'informations concrètes pour prendre en note les observations, référez-vous aux documents *Total Talent Portfolio: A Systematic Plan to Identify and Nurture Gifts and Talents* et *The Schoolwide Enrichment Model: A How-to Guide for Educational Excellence* (Renzulli et Reis, 1997).

Étape n° 4 : Organiser le contenu (classifier, organiser, défricher).

L'enseignant peut fournir une structure avec des lignes directrices d'ordre général pour les catégories d'articles à inclure et pour le format de présentation du PT. Il faut que ce soient les élèves qui soient responsables de la définition de leurs propres critères, de l'évaluation de leurs travaux et de la sélection proprement dite des articles à inclure.

Il faut tenir compte des éléments suivants :

- **les critères** – Le but du PT est de constituer une collection limitée de travaux choisis. Les enseignants peuvent, s'ils le souhaitent, offrir des occasions de discuter des indicateurs décrivant les activités et les productions de haut niveau et de dresser des listes de tels indicateurs, de façon à ce que les élèves soient capables de définir leurs propres critères de sélection des articles.
- **la diversité** – Il faut que le PT soit le reflet des travaux et des centres d'intérêt de l'élève dans toute leur diversité, avec divers formats représentant vraiment les activités de l'élève dans l'année en cours.
- **l'autonomie** – Il faut que les élèves prennent des décisions de façon autonome concernant ce qu'ils vont inclure dans leur portfolio des talents. Ce processus de prise de décisions fait intervenir des compétences de haut niveau en réflexion, en analyse et en évaluation.

Étape n° 5 : Examiner le PT.

Il convient d'examiner régulièrement le PT et de prendre en compte de multiples perspectives lors de cet examen.

- Entrevues dirigées par l'élève – Il faut que l'enseignant responsable du portfolio des talents rencontre individuellement l'élève pour examiner le portfolio avec lui. Lors de cette rencontre, l'élève peut expliquer ses critères de sélection des articles, décrire son vécu et son développement jusqu'à présent et discuter de ses idées en matière d'options et d'orientation dans ses études.
- Réunions d'équipe – Les enseignants travaillant auprès d'élèves qui ont un portfolio des talents ont pour responsabilité d'examiner ce portfolio pour évaluer le profil de l'apprenant — ce qui influencera les options de programme qui lui seront proposées (voir étape n° 6) — et d'évaluer le processus d'élaboration du portfolio pour chaque élève individuellement.
- Discussions parents/enseignant – En examinant le portfolio des talents de leur enfant, les parents se font une meilleure idée de ses progrès et de ce qu'il a vécu jusqu'à présent. Les discussions entre les parents et l'enseignant concernant le portfolio des talents peuvent déboucher sur de nouvelles observations ou suggestions pour l'orientation à l'avenir.

Étape n° 6 : Planifier les options de programme.

À la fin de chaque période d'examen du PT, toutes les informations accumulées (renseignements sur la situation de l'élève, nouveaux éléments d'information et observations, discussions avec l'équipe et les parents, présentations du portfolio par l'élève) servent à influencer les décisions prises en ce qui concerne le programme éducatif. Ces informations peuvent en effet suggérer des activités d'apprentissage de haut niveau qui soient pertinentes et appropriées pour poursuivre le développement des talents de l'élève. Avec le soutien de leurs enseignants, les élèves se réfèrent à leur PT pour établir des liens entre leurs aspirations et leurs réalisations et pour se fixer des buts pour eux-mêmes, aussi bien à l'école qu'en dehors de l'école. Tout au long de ce processus, les élèves apprennent à mieux se connaître en tant qu'apprenants.

Gestion du portfolio des talents

Le PT est conçu en vue de pouvoir être facilement transporté et entreposé. Il faut donc qu'il soit aussi compact que possible. L'élève et l'école se partagent la responsabilité de l'entretien et de l'entreposage du PT.

Responsabilités de l'école :

- élaborer et tenir à jour la procédure pour l'examen des PT
- sécuriser des zones d'entreposage convenables pour les PT terminés et pour les PT en cours d'élaboration
- élaborer et tenir à jour les procédures pour la gestion des PT lors des transitions (passage d'une année à l'autre, changement d'école)

Responsabilités de l'élève :

- dater chaque article au moment où il est fait pour montrer les progrès au fil du temps
- élaborer et tenir à jour une procédure pour la conservation de tous les travaux — éléments d'information montrant le travail et les réalisations, mais aussi travaux en cours — susceptibles d'être inclus dans le PT
- suivre les directives de l'école ou de l'enseignant concernant le format et l'entreposage du portfolio
- utiliser des photos, des esquisses, des cédéroms, des disquettes, des cassettes vidéo ou des cassettes audio pour les travaux de grande taille ou les présentations

Le portfolio des talents dans le contexte du programme des écoles publiques

Le portfolio des talents est conçu en vue d'aider les écoles à adapter leurs pratiques pédagogiques et leurs programmes aux forces spécifiques des élèves. Les élèves qui élaborent un portfolio des talents continueront à le faire tout au long de leur scolarité.

Tous les élèves commencent à élaborer un portfolio de carrière en 7^e année et poursuivent ce travail tout au long du secondaire. Le portfolio de carrière n'a pas pour fonction de remplacer le PT. Le portfolio de carrière est destiné à fournir aux élèves l'occasion de rassembler un dossier chronologique des informations et des travaux axé avant tout sur les choix en matière d'orientation professionnelle et personnelle.

On prévoit que le PT complétera le portfolio de carrière, mais le PT donne une idée de la personnalité de l'élève et de l'impact que peut avoir la compréhension des capacités, des centres d'intérêt et des styles préférés d'apprentissage de l'élève dans la planification des programmes éducatifs.

Bibliographie

Loi sur l'éducation (S.N.S. 1995–1996, chap. 1)

Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, Services aux élèves, *Le défi de l'excellence – Guide de ressources pour l'enrichissement et l'enseignement des élèves doués*, Ministère de l'Éducation, Halifax, 2002.

—, *Le défi de l'excellence – Les groupes d'enrichissement, cassette vidéo*, Ressources et technologies pédagogiques, Ministère de l'Éducation, Halifax, 2004.

—, *Programmes des écoles publiques*, Ministère de l'Éducation, Halifax, 2003.

Ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse, *Manuel de politique en matière d'éducation spéciale*, Ministère de l'Éducation et de la Culture, Halifax, 1996.

Purcell J. H. & J.S. Renzulli, *Total Talent Portfolio: A Systematic Plan to Identify and Nurture Gifts and Talents*, Creative Learning Press, Mansfield Center, CT, 1998.

Renzulli J. S., M. Gentry & S. M. Reis, *Enrichment Clusters: A Practical Plan for Real-World, Student-Driven Learning*, Creative Learning Press, Mansfield Center, CT, 2003.

Renzulli J. S., *Enriching Curriculum for all Students*, Creative Learning Press, Mansfield Center, CT, 2001.

Renzulli J. S. & S. M. Reis, *The Schoolwide Enrichment Model: A How-to Guide for Educational Excellence*, Creative Learning Press, Mansfield Center, CT, 1997.

Remerciements

Don Glover, Services aux élèves, Ministère de l'éducation

Meredith Green, Annapolis Valley Regional School Board

David MacNeil, Strait Regional School Board

Ann Power, Services aux élèves, Ministère de l'éducation

Wade Selig, South Shore Regional School Board

Cindy Tully, Halifax Regional School Board

Pour plus d'informations,
veuillez communiquer avec
les personnes suivantes :

À l'école : la direction

Au conseil scolaire : le coordonnateur
des services aux élèves

Au ministère de l'Éducation :
la Division des services aux élèves

